



La séance est présidée par Monsieur Gérard BOIVIN, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président constate et déclare que plus de la moitié des membres étant présent, le quorum est atteint et qu'en conséquence le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration a été convoqué le 9 décembre 2008, sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2008,
2. Nomination d'un Directeur Général délégué,
3. Recommandations AFEP-MEDEF concernant la rémunération des dirigeants : position à prendre au regard des dispositions mises en place et communication,
4. Autorisation d'une convention réglementée : avenant à la convention de trésorerie conclue avec UNIBEL,
5. Actualisation de la répartition des jetons de présence,
6. Point sur la Turquie : Autorisation d'une lettre d'intention,
7. Questions diverses.

Le Conseil donne acte au Président de la régularité de la convocation de la présente séance au sujet de laquelle aucune réclamation n'a été présentée.

ooo/ooo

<b>3. RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF CONCERNANT LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS : POSITION A PRENDRE AU REGARD DES DISPOSITIONS MISES EN PLACE ET COMMUNICATION</b>
--

Le Président informe le Conseil que l'Autorité des Marchés Financiers a adressé fin octobre un courrier à l'ensemble des émetteurs invitant les Conseils d'administration à se prononcer sur l'application des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 ou à s'expliquer sur leur non application et à informer leurs actionnaires et le marché de la décision prise en la matière avant le 31 décembre 2008.

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans une démarche proactive de gouvernance d'entreprise à laquelle le Conseil d'administration souscrit totalement sur le principe.

Le Conseil d'administration a néanmoins confirmé notamment les éléments de la rémunération différée de Monsieur Gérard Boivin, Président Directeur Général, tels que revus et définis conformément à la loi en vigueur par ledit Conseil dans ses réunions des 13 mai et 27 août dernier après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il précise d'ores et déjà que sa décision se justifie en tenant compte de :

- la spécificité du groupe Bel qui est un groupe familial caractérisé par la stabilité de ses équipes managériales ;
- la situation personnelle de Monsieur Gérard Boivin au sein du groupe et la confiance dont il bénéficie ; il exerce son mandat de Président Directeur Général depuis 2001, lequel mandat a été renouvelé en mai 2008 ;
- la réalité de la carrière de Monsieur Gérard Boivin et la durée de celle-ci essentiellement au sein du groupe Bel ; Monsieur Boivin est dans le groupe depuis 1980 où il a occupé différentes fonctions et responsabilités avant d'en prendre la direction générale et la présidence en 2001 ;
- les services rendus par Monsieur Boivin depuis qu'il est à la tête de la Société : la croissance du groupe qui a progressé de façon notable sous son impulsion, son développement à l'international ;
- la cohérence des éléments de rémunération différée au regard de son parcours et sa proportionnalité aux services rendus à la Société et plus généralement au groupe Bel.

Au terme du mandat du dirigeant en exercice et à l'occasion du renouvellement ou de la nomination d'un nouveau mandat, le Conseil d'administration prendra sa décision en considération des recommandations de place en vigueur.

ooo/ooo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président-Directeur Général, un administrateur et le Secrétaire du Conseil.

**Gérard BOIVIN**  
Président du Conseil d'Administration

**Catherine SAUVIN**  
Administrateur

**Christine CANTOURNET**  
Secrétaire du Conseil d'Administration